



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'État impuissant face à l'épidémie

Question écrite n° 27914

Texte de la question

M. José Evrard appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le déroulement de la lutte contre l'épidémie de coronavirus. L'opinion assiste, avec stupéfaction, à un débat surréaliste à propos de l'utilisation de la chloroquine pour soigner les malades du coronavirus. Le Président de la République avait précisé et répété, pour être bien compris, que le pays était en guerre. C'est pour le moins une situation exceptionnelle nécessitant des moyens d'exception. Le premier objectif d'une telle médecine est de sauver le plus de victimes possible, d'être efficace en vue du résultat. Alors qu'un médecin, renommé au plan international sur sa connaissance des virus et des soins, annonce avoir trouvé une parade à l'extension du foyer infectieux qui tue en grand nombre les citoyens, des voix « autorisées » s'élèvent contre les produits et les procédures utilisés, ces mêmes voix autorisées n'ayant de plus rien à proposer d'autre dans l'instant. Le Gouvernement, au lieu de faire taire ces personnes, laisse la polémique s'installer, distillant par l'intermédiaire de sa haute administration de santé un doute quant aux résultats publiés par le professeur de Marseille, la contestation portant sur le faible nombre de guéris en rapport avec ce qu'il est convenu de faire en temps normal pour valider un médicament. De fait, nous ne sommes plus en guerre. On peut prendre son temps. « Dans dix jours voire quinze, on aura des résultats validés » ; « six à huit mois » disaient d'autres auparavant. Voilà ce qu'on entend dans la bouche des autorités de la santé. Seulement avec les résultats validés ou non, on aura sûrement entre 4 000 et 6 000 morts de plus. Aussi la question qui se pose c'est : est-ce cela que l'on veut ? Le ministère de la santé, les agences régionales de santé, les différents organismes de la mouvance ont failli. Pas de masque, forcément la France ne produit plus de pâte à papier, mais on va en recevoir, on en a commandé, quand ? Bientôt. Pas de produit hydroalcoolique suffisant, pas étonnant, le produit de base, l'éthanol, ne se fait plus en France mais le discours est identique : on va en avoir. Et puis, il y a cette étrange mesure prise en janvier 2020 visant à retirer de la vente au public et sans ordonnance la chloroquine, au moment même où le ministère qui prend la mesure sait que l'épidémie en Chine arrivera bientôt en France. Il sera plus que nécessaire de faire la clarté sur ce sujet. La gestion de la crise du coronavirus par l'État est catastrophique. Beaucoup vont jusqu'à se demander si la rareté des produits et des matériels n'a pas été savamment organisée. D'autres se demandent si la lenteur à prendre des décisions et les blocages à l'utilisation du seul remède à disposition ne ressortent pas de calculs sordides. Enfin, il est conseillé par le ministère, *in extremis*, de prendre en compte la méthode du professeur de Marseille pour les cas les plus graves, ceux précisément pour lesquels elle n'aura aucun effet. L'heure n'est pas à répondre à toutes ces interrogations qui courent dans le pays, mais les mensonges des plus hautes autorités sont dans les esprits. L'affaire du sang contaminé est toujours présente. Dans l'opinion une certitude se développe : l'État ne protège plus ; or à quoi sert-il d'autre ? Les gouvernants, à juste titre, avancent souvent la nécessité de la confiance pour faire tourner le pays ; avant qu'elle revienne, pour le coup, il se passera du temps. Il lui demande s'il ne serait pas judicieux de donner plus de latitude aux hôpitaux pour faire face à l'épidémie, étant entendu que la responsabilité première du ministère est de mettre à disposition des équipes médicales le matériel dont elles ont besoin.

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27914

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2451

Question retirée le : 18 janvier 2022 (Fin de mandat)